

COMITÉ DÉPARTEMENTAL
DES CANCERS



CDC93

MISE EN PLACE DU GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC "COMITE DEPARTEMENTAL DES CANCERS EN SEINE-SAINT-DENIS"

Un renforcement du dispositif de dépistage des cancers du sein
et du côlon-rectum en Seine-Saint-Denis.

Contact presse :

Christophe Debeugny, médecin de santé publique

Directeur du Comité départemental des cancers

Tél. 01 55 89 10 10 Fax. 01 48 02 06 80

Courriel : cdebeugny@cdc93.fr

<http://www.cdc93.fr/>



INTERCENTRES 93



COMITÉ DE
SEINE-SAINT-DENIS



Sommaire

Le Comité départemental des cancers de la Seine-Saint-Denis	p. 3
La population de la Seine-Saint-Denis face au cancer	p. 5
Le diagnostic précoce des cancers : un intérêt individuel et collectif	p. 7
La nécessité des dépistages organisés	p. 9
Plusieurs partenaires : les raisons d'un engagement	p. 10
Budget	p. 14

Le Comité départemental des cancers de la Seine-Saint-Denis

Un département précurseur au cœur de l'action

Pour le **dépistage du cancer du sein**, la Seine-Saint-Denis n'a pas attendu la généralisation du dispositif du Plan cancer en 2002, pour se lancer dans cette action de santé publique.

Dès 1999, l'Ardepass (Association de recherche et de dépistage des cancers du sein en Seine-Saint-Denis) avait mis en œuvre le dépistage organisé du cancer du sein dans un cadre associatif regroupant plusieurs partenaires.

En 2002, la Seine-Saint-Denis a été retenue comme site expérimental par le ministère de l'emploi et de la solidarité pour organiser un **dépistage du cancer colorectal**. Depuis 2004, ce sont 23 départements français qui ont été choisis dans ce cadre expérimental et ont débuté leur action.

Un contexte favorable à la mobilisation

Depuis près de 10 ans, en connaissance des données épidémiologiques spécifiques des cancers pour le département, la Seine-Saint-Denis a fait de la lutte contre le cancer un objectif prioritaire, en insistant tout particulièrement sur les aspects prévention et dépistage.

En effet, les cancers y constituent la première cause de mortalité chez les hommes (34,6 %) et la seconde chez les femmes (26,3 %). Si la prise en charge médicale et thérapeutique relève de l'action pluridisciplinaire des professionnels de santé, si les soins de suite relèvent d'une action coordonnée de ces professionnels et des institutions, le volet prévention et dépistage souvent sous-estimé relève d'une action organisée des professionnels, des institutions, et des associations.

La loi de financement de la Sécurité sociale pour 2002 a défini comme priorité de Santé publique la lutte contre le cancer : l'article 2.1.1. notifiait en effet que deux programmes de dépistage seront généralisés, l'un dès 2002 pour le cancer du sein permettant à toutes les femmes âgées de 50 à 74 ans de bénéficier gratuitement d'une mammographie tous les deux ans, l'autre par étape. 23 départements sont concernés aujourd'hui pour le cancer du côlon avec la mise en place du dépistage par Hémocult après 50 ans.

La mise en œuvre de ces campagnes de dépistage repose sur un principe de gratuité pour les populations concernées, défini au niveau national.

Annoncé le 14 juillet 2002 par le Président de la République comme l'un des trois grands chantiers de sa mandature, le plan cancer a été lancé en mars 2003 avec la définition d'un programme stratégique à 5 ans. Les dispositions de ce plan visent aussi à renforcer les démarches de prévention et de dépistage telles que celles menées en Seine-Saint-Denis.

Des partenaires qui s'engagent

Unissant leurs forces pour lutter ensemble contre cette maladie, le souhait de chacun des acteurs est de construire un partenariat équilibré au niveau local, qui respecte les participations et les engagements de chacun : institutions, professionnels et associations.

Ils ont travaillé en Comité de pilotage, intégrant les représentants de l'État, du Conseil général, de l'Assurance maladie, les professionnels de santé dont le Conseil départemental de l'ordre des médecins et les syndicats professionnels du département (Union 93 qui représente les généralistes et spécialistes, MG 93 et l'association des médecins des centres de santé de Seine-Saint-Denis, Intercentres 93). Les associations de dépistage des cancers comme l'Ardepass et les associations d'usagers se sont jointes au Comité de pilotage.

Création du groupement d'intérêt public

Le travail du Comité de pilotage a abouti à la rédaction des statuts du Comité départemental des cancers, structure juridique représentative, pérenne et évolutive, conformément aux préconisations de la Direction générale de la Santé du 11 janvier 2002 et à la circulaire CNAMTS 82/2002.

Cette organisation constitue bien pour la Seine-Saint-Denis une garantie de stabilité, de souplesse au bénéfice de la population. Elle offre les meilleures garanties pour une coordination suffisamment réactive et prétendre ainsi à une réussite optimale.

Partant des recommandations des cahiers des charges édités au niveau national et d'une nécessité d'optimiser les moyens dévolus à la gestion des dépistages organisés, le Comité Départemental des Cancers permet de mutualiser les expériences et de disposer d'une structure de gestion commune en vue de renforcer le dépistage des cancers du sein et colorectal aujourd'hui, et de faciliter l'intégration d'autres formes ou organes de la maladie cancéreuse à terme.

Le type de partenariat choisi est l'un des tous premiers à s'organiser sous cette forme de groupement d'intérêt public en France.

CDC 93, un GIP cancer en Seine-Saint-Denis

Des objectifs :

- développer et maintenir la participation de la population concernée ;
- renforcer la motivation et l'engagement des professionnels de santé dans ce programme ;
- mettre en place un système d'assurance qualité pour la réalisation des examens de dépistage, mais aussi à toutes les étapes de l'organisation du programme ;
- garantir une évaluation fiable du système mis en œuvre ;
- veiller au coût maximum acceptable pour un terme défini d'efficacité.

et des missions :

- l'organisation locale des programmes de dépistage des cancers ;
- le fonctionnement de la structure de gestion qui est définie comme l'outil opérationnel de l'organisation des dépistages ;
- l'application des objectifs et des modalités d'organisation définies dans les cahiers des charges nationaux ;
- l'organisation et la coordination locale des acteurs ;
- la coordination des programmes départementaux avec les instances régionales et nationales compétentes.

La population de la Seine-Saint-Denis face au cancer

1,4 millions d'habitants en Seine-Saint-Denis

310 000 hommes et femmes âgés de 50 à 74 ans concernés par les programmes de dépistage

La démographie des personnes concernées par les dépistages croît régulièrement ; cette tendance se confirmera dans les prochaines années.

Le cancer : un problème préoccupant depuis plusieurs années

En Seine-Saint-Denis, le cancer est la première cause de mortalité dans la population et présente une surmortalité qui reste significative par rapport au niveau régional et national.

En moyenne, 2 628 décès sont enregistrés chaque année sur la période 2000-2002 en Seine-Saint-Denis (35 % des décès masculins - 26 % des décès féminins en Seine-Saint-Denis).
(données Inserm Cépi-DC).

D'après les dernières analyses épidémiologiques de l'ORS Ile-de-France la mortalité par cancer tend à décroître dans le département depuis une dizaine d'années, notamment chez les hommes (- 26,4 %), mais aussi chez les femmes (-12,9 %) (ORSIF juin 2006 *épidémiologie des cancers en île de France*).

Le plus important reste globalement le cancer de la trachée, des bronches et du poumon avec 545 décès annuels en moyenne, soit 20 % des décès par cancer. (données Inserm Cépi-DC).

Concernant plus particulièrement la mission de dépistage du Comité départemental des cancers, on observe une moyenne annuelle de :

- 247 décès par cancer de l'intestin, soit 9,3 % des décès par cancer, également répartis chez les hommes et chez les femmes.
- 200 décès par cancer du sein, soit 7,6 % des décès par cancer et 18,8 % des décès féminins. Avec un taux de 31,2/100 000, le département est en situation de surmortalité par rapport au niveau national comme les autres départements de l'Ile-de-France.

Pour la période 1998-2000, on note une surmortalité par tumeurs en Seine-Saint-Denis par rapport à la France entière et à la région francilienne. L'indice comparatif de mortalité montre une nette disparité géographique : pour 100 décès masculins par cancer, on en constate 94 en Ile-de-France et 109 en Seine-Saint-Denis, et pour 100 décès féminins en France, 104 en Ile-de-France et 108 en Seine-Saint-Denis (ORSIF et Conseil général de Seine-Saint-Denis : *la Santé observée 2005*).

L'analyse des données disponibles concernant les cancers en région Ile-de-France montre des disparités départementales. En ce qui concerne la mortalité chez les hommes, la situation paraît favorable dans le centre et l'ouest de la région par rapport à la moyenne nationale. En revanche, elle est beaucoup moins dans le nord et l'est de la région en particulier pour la Seine-Saint-Denis. Pour les femmes la situation est globalement moins favorable en Ile-de-France qu'au niveau national. La Seine-Saint-Denis fait partie des quatre départements présentant une mortalité par cancer plus élevée significativement supérieure à la moyenne nationale (ORSIF juin 2006).

Une surmortalité prématurée due aux cancers

Pour la période 1998-2000 les tumeurs constituent également la première cause de mortalité prématurée (décès avant 65 ans). Le poids des tumeurs dans la mortalité prématurée est plus important chez les femmes (41 %) que chez les hommes (37 %). Les cancers du poumon et des voies aéro-digestives supérieures en sont principalement responsables chez les hommes et les cancers du sein chez les femmes (ORSIF et Conseil général de Seine-Saint-Denis : *la Santé observée 2005*).

Les populations précaires plus exposées

Au-delà des chiffres globaux, il existe des populations plus atteintes que d'autres par le cancer.

La corrélation entre le profil socioéconomique de la population et les indices de surmortalité et de surmortalité prématurée existe et s'observe particulièrement pour la maladie cancéreuse. De façon générale, l'ensemble des observations montrent un excès de risques pour les hommes dans les classes sociales défavorisées notamment pour les cancers des poumons et des voies aéro-digestives supérieures, qui ne peut être expliqué uniquement par les facteurs de risques classiquement soulignés alcool et tabac. L'exposition à des cancérogènes dans l'environnement professionnel est de plus en plus souvent évoquée. Cette corrélation a été également observée pour le cancer du sein.

Le profil socioéconomique et les indicateurs présents en Seine-Saint-Denis ne peuvent qu'alerter sur cette situation :

- le revenu moyen annuel par foyer fiscal le plus faible de la région 13 420 € pour 18 850 € en Ile-de-France, et 14 635 € en France métropolitaine en 2000 ;
- le taux de chômage le plus élevé de la région en 2002 avec 12,4 % de la population active à la recherche d'un emploi contre 8,7 % en Ile-de-France et 9,1 % en France ;
- une espérance de vie à 60 ans inférieure à la moyenne régionale : 20,2 ans pour les hommes et 25,2 ans pour les femmes contre respectivement 21,0 et 25,7 en Ile-de-France ;

Le diagnostic précoce des cancers : un intérêt individuel et collectif

Le pronostic de la maladie est étroitement corrélé au stade de diagnostic et donc à la nécessité d'un diagnostic précoce. L'intérêt est individuel sur la survie et la qualité de vie, et collectif pour réduire le poids et les conséquences de cette maladie dans la société.

Pour que ce bénéfice apparaisse au niveau collectif, il est nécessaire que ces procédures permettant le diagnostic précoce soient systématisées à l'ensemble de la population concernée et répétées régulièrement.

Pour le cancer du sein

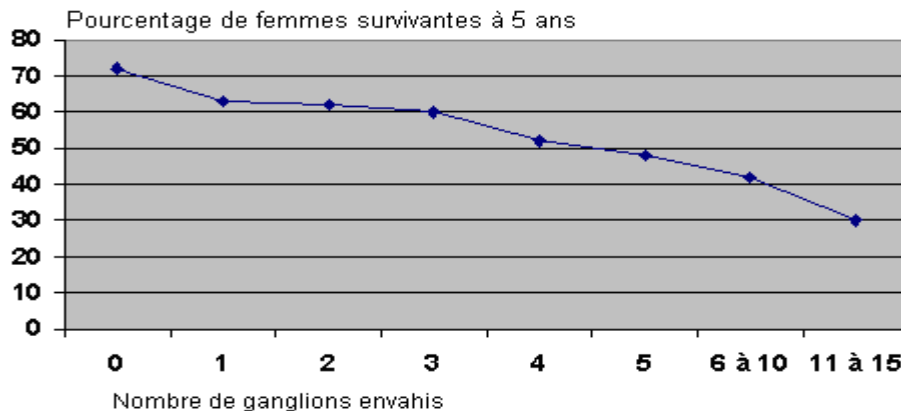
Trois critères conditionnent la probabilité de survie (source Namer M et col. Revue du praticien 1998) :

- ✓ la taille de la tumeur

Taille tumorale en cm	Classe pTNM	% de survie à 5 ans
< 0,5	T1a	96,2
0,5 – 0,9	T1b	94,8
1 – 1,9	T1c	85,8
2 – 2,9	T2	84,3
3 – 3,9	T2	77
4 – 4,9	T2	70,3
≥ 5	T3	62,7

- ✓ l'envahissement ganglionnaire

Taux de survie à 5 ans en fonction de l'envahissement ganglionnaire



- ✓ le grade histopronostique

La méthode d'évaluation la plus couramment utilisée est celle de Scarff, Bloom et Richardson. Elle prend en compte l'architecture tumorale, les atypies cytonucléaires et l'index mitotique.

Cote	Degré de différenciation	Degré d'anisonucléose	Activité mitotique
1	partout cavités glandulaires	noyaux tous réguliers	maximum 1 mitose par champ
2	association de cavités et de travées	irrégularités modérées	maximum 2 mitoses par champ
3	aucune cavité glandulaire trouvée	nombreuses monstruosité nucléaires	au moins 3 mitoses par champ

- Si total cotes = 3, 4 ou 5 = grade 1, pronostic favorable
- Si total cotes = 6 ou 7 = grade 2, pronostic moyen
- Si total cotes = 8 ou 9 = grade 3, pronostic défavorable

L'importance du dépistage est soulignée par le Dr Marc Espié (oncologue responsable du Centre des maladies du sein à l'Hôpital Saint-Louis à Paris), pour qui la chimiothérapie et l'hormonothérapie ont apporté 10 % de gains sur la mortalité contre 15 à 30 % observés par le dépistage.

Pour le cancer du côlon-rectum

Les résultats de l'ensemble des études s'accordent sur un taux de 60 % à 80 % des cancers se développant à partir d'un polype adénomateux.

Comme pour la plupart des cancers, le pronostic dépend de la taille, du niveau d'envahissement locorégional, de l'envahissement ganglionnaire, de la présence de métastases.

Le taux de survie actuel global est autour de 53 % (conférence de consensus 1998). Il varie de 80 % pour les cancers localisés à 25 à 30 % en cas de métastases hépatiques.

Les résultats du dépistage systématique sont cohérents sur de nombreuses études : le dépistage systématique tous les 2 ans des cancers colorectaux réduit sa mortalité mais aussi son incidence.

La nécessité des dépistages organisés

L'étude des programmes les plus anciens de dépistage du cancer du sein, qui ont débuté en Amérique du nord et en Europe du nord entre 1963 et 1977, montre avec plus de quinze ans de recul une réduction significative de la mortalité, variant entre 20 et 40 % selon les études (source Bremond et col, Gynécologie 1993)

Les résultats des études contrôlées en population générale montrent qu'avec 50 % de participation au dépistage, il est possible de réduire de 15 à 18 % la mortalité dans la population des personnes âgées entre 50 et 74 ans. Dans la population dépistée, cette réduction de mortalité varie entre 30 et 40 % (source Pr Jean Faivre, président du groupe technique national du dépistage du cancer du côlon-rectum, 2001).

Ces études internationales contrôlées ont également démontré que le recul de la mortalité liée à ces cancers n'était possible que sous certaines **conditions renforçant la garantie de réussite** des programmes de dépistage :

- régularité de la participation de la population ;
- égalité de recours possible au dépistage ;
- accès gratuit au dépistage ;
- implication des médecins dans ce dispositif de prévention et de dépistage. Le médecin est souvent le mieux placé pour orienter, instaurer un suivi spécialisé et contractualisé sur plusieurs années en coordonnant les modalités d'accès aux différents dépistages organisés.
- assurance qualité et contrôle des actes pratiqués ;
- mesure de l'efficacité des programmes par l'évaluation ;
- analyse des résultats obtenus en vue d'affiner les stratégies pour atteindre les objectifs fixés

Le respect de ces conditions est assuré par l'organisation des programmes de dépistage, dont l'efficacité est garantie sous certaines conditions de qualité de mise en œuvre.

Une exigence de qualité pour tous

Les deux programmes s'inscrivent dans une démarche globale d'assurance qualité à tous les niveaux de leur réalisation avec une évaluation régulière de leur organisation et de leurs résultats. Ils respectent un cahier des charges strict sur le plan organisationnel et technique.

Les campagnes de dépistage ont été précédées de séances de formation des professionnels concernés. Les appareils de radiologie pour la mammographie font l'objet de contrôles qualité réguliers. La lecture des tests de dépistage du cancer colorectal répond à un cahier des charges strict devant être respecté par le laboratoire d'analyses bio-médicales. La qualité des coloscopies est également surveillée et les effets délétères des dépistages sont également évalués régulièrement.

Plusieurs partenaires : les raisons d'un engagement

L'État

Le plan cancer mis en œuvre par le Président de la République comporte huit axes stratégiques dont deux portent l'un sur la prévention et l'autre sur le dépistage. L'objectif fixé est de réduire la mortalité par cancer de 20 % d'ici cinq ans. Pour y parvenir, l'État s'engage en Seine-Saint-Denis avec tous les partenaires locaux dans la création d'une instance de pilotage commune des dépistages. Celle-ci doit permettre un déploiement coordonné et fort d'une politique de diagnostic précoce déterminante dans la mise en œuvre rapide des thérapeutiques adaptées qui sont des éléments clés d'une stratégie de réduction de la mortalité. Parallèlement à son engagement dans le dépistage et la prévention au sein du Comité départemental des cancers, l'Agence régionale de l'hospitalisation (ARH) poursuit le développement des équipements lourds de traitement de la maladie dans le département et s'implique dans le renforcement de la coordination des soins, avec notamment le soutien aux réseaux de cancérologie : Oncologie 93, Onco Est parisien et Onco Nord.

L'Assurance maladie

L'engagement de l'Assurance maladie aux côtés de ses partenaires locaux pour renforcer la lutte contre les "maladies évitables" puise sa vigueur dans plusieurs sources.

Il vise d'abord, en amont de l'organisation des soins, à remettre la Prévention au cœur de notre système de santé et à en faire une priorité de santé publique

Il vise par ailleurs à renforcer dans chaque département et notamment en Seine-Saint-Denis, le rôle de l'Assurance maladie comme opérateur majeur de la Prévention mais en étroite cohésion avec les partenaires institutionnels et les professionnels de santé engagés sur ces mêmes politiques.

Il vise enfin à garantir un accès équitable au dépistage précoce et aux soins pour tous les assurés de Seine-Saint-Denis grâce à une Assurance maladie solidaire, garante de l'accès et de l'amélioration des soins et d'une Prévention pour tous, conformément à son rôle historique et à la volonté de son Conseil d'Administration.

Le Conseil général de la Seine-Saint-Denis

En 2006, le Conseil général poursuit son engagement au côté de ses partenaires pour faire reculer le cancer en Seine-Saint-Denis, en renforçant les actions de dépistage des cancers.

Dès 1998, Le Conseil général adoptait un plan stratégique de lutte contre le cancer, articulé autour de cinq axes : prévenir – dépister – soigner – former – informer, parce que le département de la Seine-Saint-Denis enregistre une mortalité par cancer significativement et durablement supérieure à la moyenne nationale et que celle ci représente la première cause de mortalité.

En donnant dès le départ des moyens nécessaires au fonctionnement de la structure de gestion, il a contribué à ce que la Seine-Saint-Denis fasse partie des premiers départements engagés dans les programmes de dépistage. Ces actions de santé publique constituent un aspect important dans la politique de prévention des cancers et dans la lutte contre les inégalités sociales de santé.

En poursuivant sa participation à l'organisation du dépistage des cancers, le Département réaffirme son engagement pour favoriser l'accès de toute sa population au diagnostic précoce des cancers, permettant un meilleur pronostic dans la lutte contre cette terrible maladie et agit aussi pour lutter contre les inégalités de santé. Il souhaite que l'État à travers ses engagements dans la lutte contre le cancer apporte et continue à apporter les moyens nécessaires au développement et à la qualité de ces programmes et pour répondre aux objectifs du plan cancer.

Le Conseil départemental de l'ordre des médecins

En Seine-Saint-Denis, les médecins et les institutions ont fait de la lutte contre les cancers un objectif prioritaire, compte tenu de la prévalence de cette pathologie dans ce département.

Le Conseil départemental de l'ordre des médecins (CDOM 93) s'est impliqué activement et précocement.

Dans un partenariat avec le Conseil général, l'Assurance maladie, les Syndicats médicaux, la Ligue contre le cancer et les Associations de femmes, la mise en oeuvre du dépistage organisé du cancer du sein a été coordonnée par Ardepass.

Forts de cette expérience concrète et confortés par la volonté de l'État établissant un cahier des charges sur l'organisation générale du dépistage des cancers, les différents partenaires ont décidé la création du Groupement d'intérêt public : le Comité Départemental des Cancers (GIP CDC 93).

Conformément à sa mission, le Conseil départemental de l'ordre des médecins de Seine-Saint-Denis, est toujours présent dans les actions de santé publique menées dans le département.

Soucieux du bénéfice espéré pour la population, d'un dépistage précoce et efficace des pathologies cancéreuses, le CDOM 93 participe donc en temps que membre fondateur du GIP CDC.

Il veillera au respect de l'éthique concernant les actions menées, dans les campagnes de dépistage en direction des patients, conscient des droits et des devoirs des médecins engagés dans cette démarche.

L'Association de recherche des pathologies du sein en Seine-Saint-Denis (Ardepass)

Parce que cette association s'est mise en place dès 1998 dans un souci de santé publique avec l'objectif de développer la concertation des partenaires institutionnels et professionnels ainsi que des usagers pour la promotion du dépistage organisé du cancer du sein ;

Parce que depuis 1999, l'Ardepass a développé une expérience et un savoir-faire dans la gestion du dépistage organisé et qu'à ce jour, près de 100 000 femmes ont bénéficié d'un dépistage de qualité relevant d'un processus évalué ;

Parce que l'association est consciente de la nécessité de l'extension de ces programmes à d'autres cancers et d'une évolution structurelle pour garantir la pérennité et la stabilité des programmes de dépistage organisé des cancers en Seine-Saint-Denis ;

L'Ardepass met aujourd'hui au service de cette transformation son savoir-faire et l'engagement des professionnels qui ont contribué au développement du programme de dépistage du cancer du sein dans un souci de qualité et de gestion rigoureuse de cette mission. L'Ardepass souhaite que cette évolution juridique, qui permet une mise en commun des moyens et une coordination des actions, maintienne une approche médicale et technique pragmatique basée sur le partenariat des professionnels et leur confiance réciproque, et conserve une dynamique et une réactivité opérationnelle indispensables à la réussite des programmes et à leur impact positif auprès de la population concernée et des médecins effecteurs.

Le syndicat professionnel des médecins généralistes M.G. France (M.G. 93)

Le millier de médecins généralistes libéraux du département représente l'essentiel des soins primaires de proximité et de l'accès aux soins. Avec leurs horaires larges et le respect du secteur 1 (honoraires conventionnés), l'acceptation des CMU (Couverture maladie universelle) et des AME (Aide médicale d'État), ils acceptent aussi les non-assurés sociaux, gratuitement si nécessaire, conformément au code de déontologie.

Médecins de la continuité et du suivi au long court, de la coordination, cela en toute indépendance, ils participent depuis toujours à la prévention et à la santé publique, malgré les contraintes...

Par exemple, le dépistage du cancer colo-rectal (CCR) tous les deux ans va être fait sur le terrain essentiellement par les médecins généralistes de famille, aidés par le Comité départemental des cancers et les institutions partenaires. Le partenariat entre les syndicats professionnels et les gastro-entérologues a permis la formation indemnisée des généralistes. Le dépistage du CCR est le premier

dépistage rémunéré. Il sera d'autant plus efficace que les généralistes connaissent les circuits de soins. Les généralistes, situés en première ligne des dépistages, demandent une future consultation de prévention et de dépistage, pour améliorer la santé de la population, dans un département aux conditions difficiles.

Le syndicat des médecins de Seine-Saint-Denis UNION 93

Le syndicat Union 93, représentant départemental des syndicats médicaux poly-catégoriels, s'est impliqué dans l'élaboration des programmes de dépistage organisé des cancers dès leur commencement :

- 1999 démarrage du dépistage du cancer du sein
- 2006 démarrage du dépistage du cancer colo-rectal

Ces dépistages fondamentaux en termes de santé publique continuent à être réalisés par les médecins libéraux, généralistes et spécialistes, de Seine-Saint-Denis dans leurs cabinets, mais également par leur implication dans ces campagnes de masse afin de permettre la réduction de la mortalité induite par ces pathologies dans notre département et notamment par le cancer colo-rectal.

Ce département a été reconnu site expérimental dans le dépistage colo-rectal et Union 93 souhaite qu'à travers ce programme se mette rapidement en place une véritable consultation de dépistage, confirmant ainsi le rôle fondamental tenu par les médecins libéraux du département pour le bien de sa population, comme Union 93 le demande depuis très longtemps.

L'Association Intercentres 93

Les Centres de santé jouent un rôle non négligeable dans ce département pour favoriser l'accès aux soins en facilitant l'accessibilité sociale. Les Centres de santé, les gestionnaires (municipaux ou autre) qui les ont initiés et les praticiens qui y exercent sont très attachés aux démarches de santé publique et sont souvent acteurs de celles-ci en lien avec le soin. C'est le sens de l'implication de l'association Intercentres 93 auprès de l'ensemble des autres partenaires dans l'organisation du dépistage des cancers. L'efficacité de celui-ci revêt une importance particulière dans un département où les inégalités sociales conséquentes sont des facteurs aggravant l'état de santé et le retard au recours aux soins.

L'Association Femmes Solidaires

La présence de représentants d'associations d'usagers au sein du Comité départemental de lutte contre les cancers se justifie et découle des précédentes démarches et actions participatives initiées par l'ensemble de ces associations. Ces associations défendent les droits des citoyens et malades et sont depuis longtemps déjà, engagées aux côtés des pouvoirs publics et des professionnels de la santé, pour lutter et prévenir le plus efficacement possible toutes les formes de cancers. La participation des Femmes Solidaires au Comité départemental des cancers va permettre à ses adhérentes de mieux connaître les dispositifs en place, d'avoir une réflexion commune sur les moyens à mettre en œuvre pour informer les femmes des cités. Conjointement, au sein de ce comité, Femmes Solidaires souhaite que les besoins des femmes qu'elles côtoient soient reconnus dans leurs diversités. Femmes Solidaires veut porter à la connaissance de ce Comité les attentes et améliorations souhaitées par les femmes, et celles des usagers partenaires. Ce mouvement féministe défend la cause des femmes et des familles. Cette association « inter générationnelle » regroupe des femmes de milieux divers, françaises et immigrées avec lesquelles est maintenu un lien pour des échanges d'informations. Ancrée dans les quartiers populaires du département, Femmes Solidaires souhaite vivement que les campagnes anti-cancers s'enrichissent des contributions féministes.

La Ligue nationale contre le cancer. Le comité départemental de Seine-Saint-Denis.

Il apparaît essentiel que les usagers soient représentés dans tout projet les concernant. Le dépistage en est un. La Ligue contre le cancer est une association incontournable dans le domaine du cancer, de par ses relations avec les patients et les malades. Elle a pu apporter sa collaboration dans l'élaboration du « Plan cancer ».

Les objectifs de la Ligue nationale contre le cancer, et de son comité départemental en Seine-Saint-Denis, rendent son implication dans le Comité départemental des cancers évidente.

Outre le soutien à la recherche et l'Aide aux malades en difficulté, deux missions importantes sont en effet dans les objectifs constants du comité :

- le dépistage : c'est ainsi que le comité 93 est membre fondateur et soutien constant de l'Ardepass, qui développe le dépistage du cancer du sein dans le département ;
- la prévention : par une campagne de lutte contre le tabagisme dans les écoles, collèges et lycées.

Enfin, son implication dans le GIS COP 93 concerne les cancers d'origine professionnelle dans le département.

LE BUDGET

Chaque année, le budget est établi en tenant compte des effectifs des femmes et des hommes à inviter dans la population concernée, et de la prévision faite sur le nombre de femmes et d'hommes qui entreprendront une démarche de dépistage.

1,4 million d'habitants en Seine-Saint-Denis

310 000 hommes et femmes âgés de 50 à 74 ans concernés par les deux programmes de dépistage.

170 000 mammographies ont été faites depuis le démarrage de cette campagne. 100 000 femmes ont passé une première mammographie, près de 50 000 d'entre elles ont renouvelé une, voire deux fois l'examen.

Pour l'année 2006, il a été estimé que 38 000 femmes bénéficieraient d'une mammographie ou de son renouvellement, et que 11 250 femmes et hommes du dépistage du cancer du côlon-rectum.

Les dépenses

Pour l'année 2006, les dépenses prévues, incluant les ressources mises à disposition (personnel, locaux, entretien...) s'élèvent à **1 878 163 euros** pour la Seine-Saint-Denis.

Ces moyens financiers permettent :

- d'inviter par courrier la population concernée à passer un test de dépistage ;
- de régler les dépistages réalisés pour le cancer colorectal ;
- d'assurer une deuxième lecture des clichés mammographiques pour plus de sécurité ;
- de disposer de matériel de lecture des clichés et de matériel informatique pour gérer les invitations et les résultats des dépistages ;
- de rémunérer le personnel travaillant à la structure de gestion ;
- de former ou informer les professionnels et les personnes travaillant dans des structures au contact de la population sur le dépistage des cancers ;
- de couvrir les frais de fonctionnement et administratifs du Comité départemental des cancers.

Les recettes

Les recettes prévisionnelles pour 2006 sont réparties de la façon suivante :

- | | |
|--|-----------------|
| • participation de l'État | 509 793 euros |
| • participation de l'Assurance maladie | 803 268 euros |
| • participation du Conseil général | 565 102 euros |
| • Total | 1 878 163 euros |

Ne sont pas pris en compte dans ce budget le coût des actes de dépistage par mammographie, et l'indemnisation des médecins généralistes pour le dépistage du cancer du côlon et du rectum, pris en charge par l'Assurance maladie, qui représenteront en 2006 près de 2,3 millions d'euros.